



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 43  
• suppléé : 1  
• représentés : 7  
Votants : 50

Date de la convocation :  
16 FEVRIER 2018  
Secrétaire de séance :  
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 22 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni à SOURDON sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur BARRE de Monsieur AUBRY, Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur BEAUMONT de Monsieur CARON, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Madame HALL de Monsieur REMY, Monsieur LAMOTTE de Madame ROUX

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (Représentée par Madame MARCEL), PREVOST (Représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), WU, ROUX (Représentée par Monsieur LAMOTTE), Madame BLONDEL, Messieurs REMY (représenté par Madame HALL) DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CARON (Représenté par Monsieur BEAUMONT), TEN, DALRUE, LEROY, LECONTE,

**Tableau des effectifs – Avancements de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2018, relative au tableau des effectifs,

Considérant les possibilités d'avancement de grade des agents,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Paritaire du 08 décembre 2017,

Considérant les besoins du service,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la suppression et la création de ces emplois liés aux avancements de grade.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- Décide de supprimer :

L'emploi titulaire d'agent social à temps non complet (1h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'agent social à temps non complet (10h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> février 2018  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h) à partir du 8 décembre 2017

• **Décide de créer :**

L'emploi titulaire d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (1h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (26h) à partir du 8 décembre 2017  
L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (25h) à partir du 8 décembre 2017

- **S'engage à inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget primitif 2018, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Entérine** le tableau des effectifs à jour au 22 février 2018 (annexe)
- **Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.**

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 22 FEVRIER 2018 A MOREUIL**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 27.02 2018

**Tableau des effectifs des emplois permanents de la CCALN**

<b>Cadres d'emplois/Grade</b>	<b>Grades</b>	<b>statut</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Postes ouverts</b>	
<b>Filière administrative</b> Adjoint administratif	Adjoint Administratif	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Administratif	Non titulaire	TNC	1	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	3	
	Adjoint Administratif	CUI	TC	1	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	4	
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	4	
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe				
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	4	
	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe				
Rédacteur	Rédacteur	Titulaire	TC	2	
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	1	
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	1	
Attaché	Attaché principal (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial	Titulaire	TC	2	
<b>Filière technique</b> Adjoint Technique	Adjoint technique	Non titulaire	TC	4	
	Adjoint technique	Non titulaire	TNC	7	
	Adjoint technique	Titulaire	TC	13	
	Adjoint technique	Titulaire	TNC	7	
	Adjoint technique	Emploi Avenir	TC	3	
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	5	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TNC	5	
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	3	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	TC	1
		Agent de maîtrise principal	Titulaire	TC	3
	Technicien territorial	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	1
	Ingénieur	Ingénieur	Non titulaire	TC	1

territorial				
<b>Social</b>	Agent social	Non titulaire	TNC	45
	Agent social	Non titulaire	TNC	19
	Agent social	Non titulaire	TC	1
	Agent social	Titulaire	TNC	20
	Agent social	Titulaire	TC	3
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	TNC	2
	Agent social	Apprenti	TC	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TNC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TNC	2
	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> cl des EM	Titulaire	TNC	1
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> cl des EM	Titulaire	TC	1	
Assistant socio éducatif (av janv 2016)	Non titulaire	TC	1	
<b>Médico-social</b>	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Non titulaire	TC	1
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Titulaire	TC	3
	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	2
	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TNC	1
	Puéricultrice hors classe (sédentaire)	Titulaire	TC	1

CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL  
  
secretariat@avrelocenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER  
  
SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER  
28 FEV. 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : ZAC d'Ailly sur Noye - Avis des domaines - Vente BOUBAKER /	2018-22.02.1 /	
DELIB. : Modification statutaire -- Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois /	2018-22.02.2 /	
DELIB. : Tableau des effectifs - Avancement de grade /	2018-22.02.3 /	
DELIB. : Aménagement du temps de travail - Services administratifs /	2018-22.02.4 /	
DELIB. : Règlement intérieur du Service d'aide à domicile /	2018-22.02.5 /	
DELIB. : Adhésion groupement de commandes FDE /	2018-22.02.6 /	
DELIB. : Déchetterie de Moreuil -- Transport des bennes -- Traitement et valorisation des déchets /	2018-22.02.7 /	
DELIB. : Signature du contrat CITEO /	2018-22.02.8 /	
DELIB. : Tarification composteurs - harmonisation /	2018-22.02.9 /	
DELIB. : Organisation animation des CAJ 2018 -- 11-17 ans /	2018-22.02.10 /	
DELIB. : Tarification CAJ 2018 /	2018-22.02.11 /	
DELIB. : Vente véhicule Toyota HILUX /	2018-22.02.12 /	
DELIB. : Vice Présidence Développement Economique /	2018-22.02.13 /	

Fait à Moreuil, le 27 Février 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.